

# Garantie des produits d&b

Mars 2022

Les **produits d&b audiotechnik** sont conçus pour assurer d'excellentes performances de façon pérenne dans les contextes les plus exigeants. Les détails de leur garantie sont décrits ci-dessous.

## I. Ce qui est couvert par notre garantie

d&b audiotechnik GmbH & Co. KG (le « Garant ») garantit les produits d&b neufs (fabriqués par « d&b audiotechnik GmbH & Co. KG », Eugen-Adolff-Str. 134, D-71522 Backnang, Allemagne, [www.dbaudio.com](http://www.dbaudio.com)) contre les défauts de pièces et de fabrication. Cette garantie ne s'applique qu'aux produits d&b neufs achetés directement auprès de d&b ou d'un distributeur d&b, d'un partenaire commercial d&b, d'un revendeur d&b ou d'un partenaire de service d&b, officiel et certifié. Cette garantie d&b ne s'applique pas aux systèmes du programme CPO (« Certified Pre-Owned ») d'occasions certifiées.

**La garantie couvre** la réparation sans frais des défauts de pièces ou de fabrication pendant la période de garantie. La durée de la garantie standard est de cinq (5) ans pour les enceintes d&b, les amplificateurs d&b, les commutateurs de réseau d&b et les processeurs de signaux audio d&b. Les accessoires et les pièces de rechange sont couverts par une garantie de deux (2) ans.

La période de garantie commence le jour de la livraison du produit à l'acheteur ou à un destinataire désigné. La garantie couvre également les variantes et les options des produits de série standard spécialement adaptés pour des environnements ou applications spécifiques et fabriquées par le Garant.

Cette garantie ne remplace pas les droits du client à la garantie légale ni les autres droits obligatoires de la loi applicable au contrat de vente concerné. Leur validité reste inchangée. Cette garantie ne modifie pas non plus les accords que le client peut avoir avec son vendeur direct.

Le Garant se réserve le droit, à son entière discrétion, de réparer ou de remplacer des pièces du produit ou de remplacer le produit dans son intégralité. Le produit réparé ou le produit de remplacement est garanti durant le reste de la période de garantie du produit d'origine. Les produits de remplacement peuvent être neufs ou remis à neuf. Aucun autre droit (en rapport avec la présente garantie du produit) ne sera accordé. En particulier, dans le cadre de cette garantie, le Garant ne sera pas responsable des pertes de revenus ou de profits résultant de l'utilisation ou du dysfonctionnement du produit. Pour toute la partie électronique, la perte de données et d'informations de configuration n'est pas couverte par la garantie. Le Garant n'est pas non plus responsable d'une quelconque perte de données ou d'informations de réglage pouvant survenir lors du processus de réparation ou de remplacement.

Les pièces ayant été remplacées deviendront sans exception la propriété du Garant. Le client garantit qu'aucun droit de tiers n'est violé par ce transfert de propriété.

**Pour exercer ses droits dans le cadre de cette garantie**, le client doit contacter un partenaire ou centre de service officiel de d&b. Une liste de tous les partenaires et centres de services est disponible sur [www.dbaudio.com](http://www.dbaudio.com). En cas d'impossibilité de trouver un partenaire ou centre de service, veuillez contacter le Garant.

# Garantie des produits d&b

Mars 2022

Les **droits à la garantie** ne pourront être invoqués, sans exception, que pendant la période de garantie, sur présentation du justificatif d'achat ou bon de livraison d'origine et du numéro de série du produit. Veuillez renvoyer le produit, avec sa preuve d'achat ou de livraison, en suivant la procédure ci-dessous :

1. Contactez un partenaire ou centre de service officiel de d&b pour obtenir des instructions spécifiques de retour et d'expédition.
2. Étiquetez et expédiez le produit, comme indiqué, à l'adresse fournie par le partenaire ou centre de service officiel de d&b.
3. Placez tout numéro d'autorisation de retour nécessaire bien en évidence à l'extérieur du colis.

**Si, lors d'une inspection du produit**, le partenaire ou centre de service officiel de d&b ou le Garant constate que le défaut n'est pas couvert par la garantie ou que la période de garantie a expiré, les frais d'inspection et de retour incombent au client. Cette disposition ne s'applique pas si le client est en mesure de prouver qu'il ne pouvait pas savoir, avec la vigilance attendue dans ces circonstances, que la garantie n'était pas applicable. Si la garantie n'est pas applicable conformément à la phrase 1 de cette clause, le partenaire ou centre de service officiel de d&b ou le Garant en informera le client et proposera une réparation payante.

**La garantie n'est transférable** que sur présentation de l'original de la preuve d'achat ou du bon de livraison du Garant, d'un distributeur ou d'un partenaire commercial agréés par d&b.

**Le Garant prend en charge** tous les coûts de main-d'œuvre et de pièces pour toutes les réparations couvertes par la présente garantie.

Les frais d'expédition du client à destination du partenaire ou centre de service officiel de d&b ou du Garant ne seront pas couverts.

## II. Annulation de la garantie

La garantie est nulle et non avenue si

- Le partenaire ou centre de service officiel de d&b ou le Garant détermine que le produit a été endommagé à la suite d'une manipulation, d'une installation, d'un transport ou d'une intervention inapproprié ou défectueux, du non-respect des instructions du manuel d'utilisation, d'erreurs d'application, d'une mauvaise utilisation, d'une cause étrangère ou à la suite d'une réparation ou d'une modification non effectuée par un partenaire ou centre de service officiel de d&b ou par le Garant, ou encore de l'usure naturelle.
- Le numéro de série de l'appareil a été retiré, altéré ou rendu illisible d'une quelconque manière.
- Des pièces non originales ont été installées dans le produit.
- Le produit n'a pas été acheté à l'état neuf auprès d'un distributeur d&b, d'un partenaire commercial d&b ou d'un partenaire de service d&b, officiel et certifié.

## III. Service de pièces de rechange

Si la pièce ou le produit d'origine n'est plus disponible, le Garant se réserve le droit de remplacer l'un ou l'autre par une pièce ou un produit de qualité égale ou supérieure. Chaque pièce de rechange bénéficie d'une garantie autonome de 2 ans.

# Garantie des produits d&b

Mars 2022

## IV. Extension de garantie sur demande

Pour une gamme définie de produits spéciaux déployés dans le cadre d'un projet d'installation, le Garant propose des options supplémentaires d'extension de la garantie par des services supplémentaires, de cinq (5) à dix (10) ans à compter de la date d'achat. L'extension de garantie doit faire l'objet d'un accord entre le Garant et l'acheteur initial avant la vente. Veuillez contacter votre partenaire de distribution pour plus de détails.

## V. Dispositions finales

Cette garantie est soumise aux lois de la République fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Dans la mesure permise par la loi, il est réputé convenu que les tribunaux de Stuttgart (Allemagne) seront compétents pour tous les litiges découlant de la présente garantie et en rapport avec celle-ci.